



CHIFFRES CLÉS

Pop. en M	PIB/hab. (USD)	Croissance PIB (%) 2016	Croissance PIB (%) 2017	Note env ^t des affaires
45,5	1 552	5,8	4,8	B

Source : Coface 2018

CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

Taille du marché

Tendances

- ▶ Le Kenya est le 1^{er} marché mondial du paiement mobile avec un taux de pénétration de ce service de 63,8 % en décembre 2017. La valeur des paiements via les plateformes de téléphonie mobile a atteint, en 2017, 47,8 Mds EUR pour 2,1 Mds de transactions, soit près de 70 % du PIB.
- ▶ La contribution du secteur financier au PIB total est en augmentation depuis 2007. Son poids dans l'économie kenyane est passé de 4,8 % du PIB en 2007 à 7,5 % en 2017, dans un rythme de progression régulier. Cette croissance a été favorisée par le développement des réseaux d'agences ainsi que les services mobiles mais aussi des coopératives (SACCOs) et autres institutions de microfinance, facilitant la bancarisation, notamment des populations rurales.
- ▶ Le secteur bancaire est marqué par une rentabilité élevée tout en maintenant une forte inclusion financière, de bons niveaux de solvabilité et de liquidité, mais une moindre qualité de portefeuille, par rapport à ses pairs ; une forte concentration, malgré un nombre conséquent d'acteurs sur le marché et une concurrence accrue sur les segments des banques de taille moyenne et inférieure ; une très nette fragmentation entre les trois catégories de banques (1, 2 et 3), tant en matière de rentabilité, de situation de liquidité que de qualité de portefeuille.
- ▶ Le secteur kenyan des assurances fait partie des marchés africains les plus développés et les mieux régulés. Selon l'association professionnelle du secteur, l'Association of Kenya Insurers (AKI), le Kenya représente 70 % du marché de l'Afrique de l'Est. Malgré une augmentation régulière de la valeur des primes d'assurances depuis 2012, le taux de pénétration de l'assurance (primes/PIB) diminue depuis 2013 ; en 2017, il s'élevait à 2,75 % (1,72 % pour les assurances non vie et 1,03 % pour les assurances vie).

CHIFFRES DU SECTEUR

Assurances

CA	916 M EUR
Part du PIB	1,4 %
Croissance	6,5 %

Banques

CA	3,8 Mds EUR
Part du PIB	6 %
Croissance	2,6 %

Fintech

CA	48 Mds EUR
Croissance	44 % (en valeur de transactions)



Évolution

- ▶ Le secteur bancaire kenyan entre dans une phase de consolidation par fusion et acquisition : la Bank M Tanzania a pris une part majoritaire dans l'Oriental Commercial Bank, I&M Holdings a racheté Giro Bank, la State Bank of Mauritius a effectué l'acquisition de Fidelity Commercial Bank et Chase Bank. Le Trésor kenyan cherche à renforcer la capitalisation des banques en augmentant les fonds propres obligatoires, pour les faire passer de 1 Md KES (environ 9,1 M EUR) à 5 Mds KES (environ 45,5 M EUR), et la loi sur les taux d'intérêt capés entrée en vigueur fin 2016, avec des plafonds fixés par les banques commerciales à 4 points de pourcentage au-dessus du taux directeur de la Banque centrale. Cela restreint le nombre de prêts accordés aux entreprises kenyanes et favorise les grandes banques.
- ▶ Face à une forte croissance du paiement mobile, les banques offrent de plus en plus de services interopérables avec les plateformes mobiles. Ce canal, qui permet d'augmenter les taux de pénétration en rapprochant les services financiers des consommateurs, est devenu indispensable pour toutes les banques du marché kenyan : par exemple, 90 % des prêts au Kenya sont accordés via les plateformes mobiles. Les banques championnes dans cette pratique sont la Kenya Commercial Bank (KCB) et Equity Bank, les deux plus grandes banques du pays.
- ▶ Dans ce contexte de renforcement des transactions électroniques, les banques concentrent leur développement sur l'agent *banking* ou le libre-service, entraînant un mouvement de fermeture des agences, particulièrement chez les groupes de taille intermédiaire.

La concurrence et positionnement de la France

- ▶ Le secteur bancaire kenyan domine largement l'Afrique de l'Est et plus récemment l'Afrique centrale. Le Kenya compte une quarantaine de banques, parmi lesquelles les 8 plus importantes (entre 14 et 5 % de parts de marché chacune) se partagent 65 % de parts de marché. 5 de ces banques sont à capitaux kenyans : Kenya Commercial Bank (14 % PdM), Equity Bank (10 % PdM), Co-Operative Bank (10 % PdM), Diamond Trust Bank (6 % PdM) et Commercial Bank of Africa (6 % PdM) ; l'autre moitié est composée de groupes bancaires britanniques ou sud-africains (Barclay's Bank, Standard Chartered Bank, Stanbic Bank).
- ▶ Le marché du paiement mobile est extrêmement développé, mais l'acteur principal, Mpesa (opérateur Safaricom – Vodafone), est très bien installé et bénéficie d'une large confiance de la population. La concurrence est extrêmement rude.
- ▶ Le dynamisme et l'environnement des affaires dans ces secteurs attirent les entreprises du monde entier. Les acteurs de la finance britanniques et sud-africains sont notamment prédominants, et la France reste encore assez en marge, bien que sa présence se soit développée ces dernières années : le courtier Gras Savoye a ouvert une filiale en 2013 (rachetée par l'américain Willis en 2015), l'assureur Allianz (via sa filiale française Allianz Africa) s'est installé en 2015, la Société Générale a ouvert un bureau de représentation en 2017 et le nouveau courtier français Olea est présent au Kenya depuis avril 2018 via une participation dans le cabinet Koolridge.

ATOUTS DE L'OFFRE FRANÇAISE

- ▶ Systèmes de sécurisation
- ▶ Reconnaissance des banques et assureurs français à l'échelle internationale
- ▶ Développement de la FrenchTech de Nairobi
- ▶ Reconnaissance de l'innovation française



OPPORTUNITÉS POUR L'OFFRE FRANÇAISE

Un marché important

- ▶ Augmentation de la taille du marché : 66 M d'habitants d'ici 2030 avec une population jeune dont les modes de vie s'occidentalisent. On note l'émergence d'une classe moyenne dont le revenu disponible augmente (5 à 8 M d'habitants avec un revenu > 1 000 USD/mois, soit la plus importante d'Afrique en termes de proportion) et un environnement des affaires favorable au secteur privé.
- ▶ Développement de l'accès aux services financiers et d'assurance des populations rurales grâce à la téléphonie mobile.

Agency banking

L'agency banking (recrutement d'agents-tiers, préalablement agréés par la banque centrale, commercialisant les produits de la banque dans leur échoppe ou magasin) connaît un succès éclatant : le nombre d'agents a été multiplié par 3 entre 2012 et 2016 et la valeur des transactions par près de 4 sur la même période. Aujourd'hui 17 banques commerciales proposent ce type de services au Kenya car elles permettent de mobiliser l'épargne des clients, principale source de financement des établissements (à hauteur de 71,2 %). Le nombre de comptes de dépôt a enregistré une croissance impressionnante de + 122 % depuis 2012 (+ 24 % sur la seule année 2015), permettant des économies d'échelle et des gains de productivité substantiels.

Partenariats technologiques

- ▶ Nairobi, ou Silicon Savannah, est un hub d'innovations technologiques, avec de nombreux accélérateurs, incubateurs ou coworking spaces travaillant en partenariat avec les universités de Nairobi. À noter également la présence de fonds d'investissement en start-up de plus en plus nombreux.
- ▶ Le Kenya accueille également des centres de recherche ou techniques de grands groupes numériques : premier centre africain de tests logiciels et d'assurance qualité de Microsoft (en partenariat avec le groupe kenyan Techno Brain), première implantation d'IBM Research sur le continent africain en 2012.

Sécurité

L'ensemble des acteurs des services financiers, et particulièrement les banques et plateformes de paiement mobile, s'intéresse à la sécurisation des données et des transactions. Une future législation pour favoriser le développement de la Fintech au Kenya a été annoncée par le gouvernement.

SECTEURS PORTEURS

- ▶ Sécurisation des transactions
- ▶ Amélioration des performances des plateformes
- ▶ Amélioration des services après-vente
- ▶ Financements alternatifs (plateformes de crowdfunding, plateformes de prêt) notamment pour les PME et start-up.
- ▶ Recherches et innovation financières
- ▶ Amélioration des services de paiement (paiements mobile, sans contact)



CLÉS D'ACCÈS

Le profil des partenaires commerciaux / Approche commerciale à privilégier

- ▶ Il est indispensable de s'appuyer sur un partenaire local (importateur/distributeur, partenaire technologique, relai commercial, etc..) pour développer des courants d'affaires solides et dans la durée.
- ▶ Être accompagné et conseillé lors d'une 1^{ère} prospection pour maximiser vos chances de réussir (comprendre le marché, adapter sa stratégie export aux spécificités du pays et à vos « codes business », être introduit auprès des décideurs publics/privés propres au secteur).
- ▶ Mettre en avant vos réussites et vos références en Afrique. Communiquer sur vos points forts par rapport à la concurrence, et familiariser les acheteurs ou clients finaux aux spécificités de votre offre.
- ▶ Revenir rapidement au Kenya dans le cadre d'un suivi de prospection, pour construire une relation de confiance avec les partenaires/clients identifiés.

La réglementation spécifique

- ▶ Il n'existe pas encore de réglementation spécifique Fintech, mais cette dernière est en préparation par le gouvernement qui souhaite mettre en place un cadre favorable à l'investissement étranger et aux innovations nationales dans le domaine.
- ▶ Les services financiers sont régulés par la Banque centrale, l'Insurance Regulatory Agency et dans une moindre mesure la Communication Authority of Kenya (régulateur télécoms).
- ▶ Tout importateur d'équipements doit suivre une procédure d'enregistrement auprès de l'autorité fiscale locale et du système de pré-inscription des importations. Pour les produits au départ d'Europe, trois sociétés (Bureau Veritas, Intertek et SGS) sont chargées de vérifier la conformité des marchandises aux normes sanitaires, sécuritaires et environnementales du Kenya.
- ▶ Actuellement, il n'existe pas de standards nationaux ou de certifications pour les développeurs d'applications mobiles. L'agence pour le développement des technologies numériques au sein du gouvernement kényan (ICT Authority) a toutefois développé des standards locaux qui devront bientôt être opérationnels. Pour consulter ces normes et obtenir plus d'informations, vous pouvez consulter le www.icta.go.ke

NIVEAU DE TAXATION

- ▶ **Taux standard TVA** : 16 %.
- ▶ Les droits de douanes à l'entrée de la Communauté d'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda et Burund) s'élèvent à 0 % pour les matières premières, 10 % pour les biens intermédiaires et 25 % pour les produits finis. Une grande majorité d'équipements de télécommunications sont soumis au taux de 0 %.
- ▶ Les importations d'équipements sont soumis à l'IDF (*Import Declaration Fee*) qui s'élève à 2,25 % sur la valeur CIF et à une taxe de 1,2 % FOB pour les biens de plus de 5 000 USD. Possibilité de droits d'accises également.
- ▶ **Impôts sur les sociétés** : 30 %. Les entreprises étrangères non-résidentes au Kenya (siège hors du pays) sont taxées à 37,5 %. Pas d'incitations fiscales spécifiques pour les entreprises étrangères.



➔ POUR ALLER PLUS LOIN

PROCUREZ-VOUS LE GUIDE DES AFFAIRES BUSINESS FRANCE AU KENYA :

Pour comprendre les spécificités commerciales de ce pays et vous aider à faire les bons choix : de l'information très opérationnelle assortie de conseils précieux. [Commandez-le...](#)

RETROUVEZ TOUTES LES PUBLICATIONS BUSINESS FRANCE SUR LE KENYA EN SUIVANT CE LIEN :

<https://export.businessfrance.fr/prestations/conseil/marches-et-secteurs/analyse-et-potentiel-de-marche-export.html>



➔ LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

POUR CONNAÎTRE LES GRANDS RDV SUR LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS ET DE LA FINTECH :

www.programme-france-export.fr/



GRÂCE AU V.I.E, DÉTECTEZ VOS FUTURS CHAMPIONS À L'EXPORT !

@BF_VIE

N° azur 0810 659 659

export.businessfrance.fr/vie



NOUS CONTACTER

Bureau Business France Kenya
Ambassade de France
Peponi Gardens – Westlands
P.O. Box 2213 – 00606 Nairobi
Kenya

nairobi@businessfrance.fr

© 2018 - BUSINESS FRANCE

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.